

Etats financiers annuels de SICAV

**SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE**

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 avril 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes MGH AUDIT & CONSEILS représenté par M. Makram GUIRAS.

**BILAN ARRETE AU 31/12/2019**  
**(en dinars tunisiens)**

	<b>NOTE</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>Portefeuille - titres</b>	<b>AC 1</b>	<b>28 640 417</b>	<b>10 055 172</b>
a- Actions et valeurs assimilées		2 669 474	0
b- Obligations		25 970 943	10 055 172
c- Emprunts d'Etat		0	0
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>AC 2</b>	<b>24 716 246</b>	<b>16 604 535</b>
Placements monétaires		22 757 069	16 088 231
Disponibilités		1 959 177	516 304
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>AC 3</b>	<b>200</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>53 356 863</b>	<b>26 659 707</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>Opérateurs Créiteurs</b>	<b>PA 1</b>	<b>52 263</b>	<b>26 414</b>
<b>Autres Créiteurs Divers</b>	<b>PA 2</b>	<b>4 952</b>	<b>3 401</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>57 215</b>	<b>29 815</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b>53 299 649</b>	<b>26 629 892</b>
<b>Capital</b>	<b>CP 1</b>	<b>49 740 150</b>	<b>24 936 267</b>
<b>Sommes Distribuables</b>	<b>CP2</b>	<b>3 559 498</b>	<b>1 693 625</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	-692
b- Résultats distribuables de l'exercice		2 534 931	1 680 907
c- Régul résultat distribuables de l'exercice		1 024 567	13 410
<b>ACTIF NET</b>		<b>53 299 649</b>	<b>26 629 892</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>53 356 863</b>	<b>26 659 707</b>

**ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2019**  
(en dinars tunisiens)

	NOTE	<u>du 01/01/2019</u> <u>au 31/12/2019</u>	<u>du 01/01/2018</u> <u>au 31/12/2018</u>
<b>Revenus du portefeuille - titres</b>	<b>PR 1</b>	<b><u>1 315 990</u></b>	<b><u>1 023 006</u></b>
Dividendes		148 257	689 039
Revenus des obligations		1 167 732	333 966
Revenus des emprunts d'Etat		0	0
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR 2</b>	<b>1 465 689</b>	<b>782 205</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>2 781 678</b>	<b>1 805 210</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>CH 1</b>	<b>-202 954</b>	<b>-101 541</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>2 578 724</b>	<b>1 703 670</b>
<b>Autres charges</b>	<b>CH2</b>	<b>-43 793</b>	<b>-22 763</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 534 931</b>	<b>1 680 907</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>	<b>PR 3</b>	<b>1 024 567</b>	<b>13 410</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 559 498</b>	<b>1 694 317</b>
<b>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>-1 024 567</b>	<b>-13 410</b>
Variation des + (ou -) values potentielles/ titres		5 512	0
Plus ou - values réalisées /cession des titres		-37 846	-622 355
Frais de négociation de titres		-13	-7
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>2 502 584</b>	<b>1 058 544</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

ARRETE AU 31/12/2019

(en dinars tunisiens)

	NOTE	<u>du 01/01/2019</u> <u>au 31/12/2019</u>	<u>du 01/01/2018 au</u> <u>31/12/2018</u>
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>		<b>2 502 584</b>	<b>1 058 544</b>
Résultat d'exploitation		2 534 931	1 680 907
Variation des plus (ou -) values potentielles / titres		5 512	0
Plus ou moins values réalisées / cession des titres		-37 846	-622 355
Frais de négociation de titres		-13	-7
<b>Distribution de dividendes</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Transactions sur le capital</b>		<b><u>24 167 173</u></b>	<b><u>24 234 083</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>		<b>47 790 361</b>	<b>57 701 155</b>
Capital		45 704 537	56 248 215
Régularisation des sommes non distribuables		24 974	246 466
Régularisation des sommes distribuables		2 060 850	1 206 474
<b>a- Rachats</b>		<b>-23 623 188</b>	<b>-33 467 071</b>
Capital		-23 092 011	-32 492 742
Régularisation des sommes non distribuables		505 106	219 427
Régularisation des sommes distribuables		-1 036 283	-1 193 756
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>26 669 757</b>	<b>25 292 628</b>
<b>Actif Net</b>			
en début d'exercice		26 629 892	1 337 264
en fin d'exercice		53 299 649	26 629 892
<b>Nombre d'actions</b>			
en début d'exercice		249 032	13 207
en fin d'exercice		465 761	249 032
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		<b>114,435</b>	<b>106,933</b>
<b>Taux de rendement</b>		<b>7,02%</b>	<b>5,61%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**ARRETEES AU 31/12/2019**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2019** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **NOTE 3 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2019**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **4- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **4- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### **4- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de SICAV L'épargne Obligataire figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2019, au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **4- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **4- 5 Unité monétaire**

Les états financiers de SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

## 5 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### **AC1 : Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2019** à **28.640.417 dinars** et se détaille comme suit :

<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31-12-2019</b>	<b>% de l'actif</b>	<b>% de l'actif net</b>
<b>Obligations</b>		<b>25 038 754</b>	<b>25 970 943</b>	<b>48,68%</b>	<b>48,73%</b>
ATL 2017-2 B	5 000	400 000	426 683	0,80%	0,80%
ATL Sub 2017	4 000	400 000	405 249	0,76%	0,76%
ATT LEASING F 2019-1	5 000	500 000	524 525	0,98%	0,98%
ATT LEASING V 2019-1	5 000	500 000	523 274	0,98%	0,98%
BH F Sub 2019-1 C	15 000	1 500 000	1 594 557	2,99%	2,99%
BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	522 295	0,98%	0,98%
BH V SUB 2019-1-C	15 000	1 500 000	1 594 456	2,99%	2,99%
BNA Sub 2018-1 B	20 000	2 000 000	2 053 137	3,85%	3,85%
BTE 2019-1 A	10 000	1 000 000	1 014 707	1,90%	1,90%
BTK 2014-1 B	30 000	1 200 000	1 203 371	2,26%	2,26%
CIL 2018/1 F	15 000	1 500 000	1 621 276	3,04%	3,04%
HL 2016-2 B	35 000	2 800 000	2 816 492	5,28%	5,28%
HL 2017-3 B	5 000	500 000	530 649	0,99%	1,00%
STB SUB 2019-1 C	40 000	4 000 000	4 030 776	7,55%	7,56%
TL 2018-1 B	10 000	1 000 000	1 042 658	1,95%	1,96%
TL SUB 2018 B	10 000	1 000 000	1 083 901	2,03%	2,03%
TLF 2019-1 B	20 000	2 000 000	2 095 134	3,93%	3,93%
UIB 2016 Sub A	30 000	1 738 754	1 843 562	3,46%	3,46%
WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	1 000 000	1 044 240	1,96%	1,96%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>2 663 962</b>	<b>2 669 474</b>	<b>5,00%</b>	<b>5,01%</b>
SICAV L'EPARGNANT	25 484	2 663 962	2 669 474	5,00%	5,01%
<b>TOTAL</b>		<b>27 702 716</b>	<b>28 640 417</b>	<b>53,68%</b>	<b>53,74%</b>

#### **a- Actions et valeurs assimilées**

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Actions SICAV	2 663 962	0
Diff. Estimation sur actions SICAV	5 512	0
<b>Total</b>	<b>2 669 474</b>	<b>0</b>

**b- Obligations**

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Obligations Coût d'entrée	25 038 754	9 718 338
Intérêts courus à l'achat/obligation	4 224	66 953
Intérêts courus	913 258	256 695
Intérêts intercalaires courus	14 707	13 186
<b>Total</b>	<b>25 970 943</b>	<b>10 055 172</b>

**Tableau de mouvements du portefeuille titres**

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2018</u></b>	<b>9 718 338</b>	<b>336 833</b>	<b>0</b>	<b>10 055 172</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Obligations	16 000 000			16 000 000	
Titres OPCVM	20 015 813			20 015 813	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Annuités obligations	(679 585)			(679 585)	20 415
Cession titres OPCVM	(17 351 850)			(17 351 850)	(58 262)
<b>* <u>Variations des plus ou moins values latentes</u></b>			5 512	5 512	
<b>* <u>Variations des intérêts courus</u></b>		595 356		595 356	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2019</u></b>	<b>27 702 716</b>	<b>932 189</b>	<b>5 512</b>	<b>28 640 417</b>	<b>(37 846)</b>

**AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités**

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comme suit :

**a- Placements monétaires**

Libellé	coût d'acquisition	valeurs au 31/12/2019	% de l'actif net
<b>Certificats de dépôts STB</b>	<b>12 954 588</b>	<b>12 963 665</b>	<b>24,32%</b>
Certificat de dépôt au 31/12/2019 (taux de 9,55% 20 jours)	995 778	999 789	1,88%
Certificat de dépôt au 07/01/2020 (taux de 9,55% 20 jours)	995 778	998 311	1,87%
Certificat de dépôt au 13/01/2020 (taux de 9,55% 20 jours)	1 991 556	1 994 089	3,74%
Certificat de dépôt au 19/01/2020 (taux de 9,55% 20 jours)	4 481 001	4 481 001	8,41%
Certificat de dépôt au 09/01/2020 (taux de 9,55% 10 jours)	4 490 475	4 490 475	8,42%
<b>Comptes à terme STB</b>	<b>9 500 000</b>	<b>9 793 404</b>	<b>18,37%</b>
Comptes à terme au 22/04/2020 (taux de TMM+2,5% 750 jours)	500 000	530 260	0,99%
Comptes à terme au 12/07/2020 (taux de TMM+2,5% 740 jours)	1 000 000	1 040 198	1,95%
Comptes à terme au 05/01/2020 (taux de TMM+2,75% 90 jours)	500 000	509 730	0,96%
Comptes à terme au 06/01/2020 (taux de TMM+2,75% 90 jours)	1 000 000	1 019 229	1,91%
Comptes à terme au 07/01/2020 (taux de TMM+2,75% 90 jours)	500 000	509 499	0,96%
Comptes à terme au 13/01/2020 (taux de TMM+2,75% 120 jours)	500 000	512 290	0,96%
Comptes à terme au 14/01/2020 (taux de TMM+2,75% 90 jours)	500 000	508 688	0,95%
Comptes à terme au 18/03/2020 (taux de TMM+2,75% 90 jours)	1 000 000	1 002 544	1,88%
Comptes à terme au 19/03/2020 (taux de TMM+2,75% 91 jours)	1 000 000	1 002 544	1,88%
Comptes à terme au 20/01/2020 (taux de TMM+2,75% 120 jours)	500 000	511 479	0,96%
Comptes à terme au 06/06/2020 (taux de TMM+2,5% 740 jours)	1 500 000	1 572 356	2,95%
Comptes à terme au 09/02/2020 (taux de TMM+2,5% 740 jours)	1 000 000	1 074 589	2,02%
<b>TOTAL</b>	<b>22 454 588</b>	<b>22 757 069</b>	<b>42,70%</b>

**b- Disponibilités**

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	% de l'actif net
avoirs en Banque	1 959 177	516 304	3,68%
<b>Total</b>	<b>1 959 177</b>	<b>516 304</b>	<b>3,68%</b>

**AC 3 : Créances d'exploitation**

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Autres opérateurs Débiteurs	200	0
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>0</b>

**Note sur les passifs :****PA 1 Opérateurs Créditeurs**

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Gestionnaire	19 297	9 708
Commission réseau	16 102	6 971
commission dépositaire	16 864	9 734
<b>Total</b>	<b>52 263</b>	<b>26 414</b>

**PA 2 Autres Créditeurs divers**

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Etat	562	1 138
CMF	4 390	2 264
<b>Total</b>	<b>4 952</b>	<b>3 401</b>

**CP1 : Note sur le capital**

	Montant
<b>Capital au 31/12/2018</b>	
* Montant	<b>24 936 267</b>
* Nombre de Titres	249 032
* Nombre d'actionnaires	375
<b>Souscriptions réalisées</b>	
* Montant	<b>45 704 537</b>
* Nombre de titres émis	438 656
* Nombre d'actionnaires entrants	440
<b>Rachats effectués</b>	
* Montant	<b>23 092 011</b>
* Nombre de titres rachetés	221 927
* Nombre d'actionnaires sortants	148

<b>Autres mouvements</b>	<b>2 191 358</b>
Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	5 512
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-37 846
Frais de négociation de titres	-13
Résultat capitalisé	1 693 625
Régularisation des sommes non distribuables	530 080
<b>Capital au 31/12/2019</b>	
* Montant	<b>49 740 150</b>
* Nombre de Titres	465 761
* Nombre d'actionnaires	667

## **CP2 Sommes Distribuables**

### **a- Sommes distribuables des exercices antérieurs**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Résultat en instance d'affectation	0	0
Régl Résultat en instance d'affectation souscription	0	-285
Régl Résultat en instance d'affectation Rachat	0	-407
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>-692</b>

### **b- Sommes distribuables de l'exercice**

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Résultat distribuable de l'exercice	2 534 931	1 680 907
Régl Résultat distribuable de l'exercice	1 024 567	13 410
<b>Total</b>	<b>3 559 498</b>	<b>1 694 317</b>

## **Notes liées au compte de résultat**

### **PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comme suit :

#### **a- Dividendes**

<b>Libellé</b>	<b>Du 01/01/2019 au 31/12/2019</b>	<b>Du 01/01/2018 au 31/12/2018</b>
Revenus des titres OPCVM	148 257	689 039
<b>Total</b>	<b>148 257</b>	<b>689 039</b>

**b- Revenus des obligations**

Désignation	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Intérêts	1 167 732	333 966
<b>Total</b>	<b>1 167 732</b>	<b>333 966</b>

**PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires**

Le revenu des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Intérêts des certificats de dépôts	914 712	570 151
Intérêts des comptes à terme	547 871	211 336
Intérêts des comptes de dépôts	3 105	718
<b>Total</b>	<b>1 465 689</b>	<b>782 205</b>

**PR 3 : Régularisation du résultat d'exploitation**

Libellé	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Réglul Resultat exploitation (souscription)	2 060 850	1 206 759
Réglul Résultat d'exploitation (rachat)	-1 036 283	-1 193 349
<b>Total</b>	<b>1 024 567</b>	<b>13 410</b>

**CH 1 : Charges de gestion des placements**

Libellé	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération Gestionnaire	147 603	73 848
Rémunération réseau	27 676	13 846
Rémunération dépositaire	27 676	13 846
<b>Total</b>	<b>202 954</b>	<b>101 541</b>

**CH 2 : Autres Charges**

Libellé	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Impôts et taxes	6 860	4 296
Redevance CMF	36 901	18 462
Autres charges	32	5
<b>Total</b>	<b>43 793</b>	<b>22 763</b>

## 6- AUTRES INFORMATIONS

### 6- 1 Données par actions et ratios pertinents

Les données par action et les ratios les plus pertinents relatifs à l'exercice 2019 se présentent ainsi

	2019	2018	2017
<b><u>Données par action</u></b>			
Revenus des placements	5,972	7,249	0,876
Charges de gestion des placements	-0,436	-0,408	-0,134
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>5,537</b>	<b>6,841</b>	<b>0,741</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,094	-0,091	-0,081
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>5,443</b>	<b>6,750</b>	<b>0,660</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	2,200	0,054	0,118
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>7,642</b>	<b>6,804</b>	<b>0,778</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,012	0,000	0,000
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,081	-2,499	0,402
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>-0,069</b>	<b>-2,499</b>	<b>0,402</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>5,373</b>	<b>4,251</b>	<b>1,062</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-0,069</b>	<b>-2,499</b>	<b>0,402</b>
Régularisation du résultat non distribuable	1,138	1,374	0,074
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>1,069</b>	<b>-1,125</b>	<b>0,476</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	0	0	0
Valeur liquidative	114,435	106,933	101,254
<b>4-4 Ratios de gestion des placements</b>			
Actif Net Moyen	39 964 771	13 983 578	1 168 632
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,51%	0,73%	0,15%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,16%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,34%	12,02%	0,75%

### 6- 2 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société «STB MANAGER». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de **0,40%TTC** par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB MANAGER » au **31/12/2019** s'élève à **147.603 DT**.

### **6- 3 Rémunération du dépositaire**

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de **0,075% TTC** calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du dépositaire au **31/12/2019** s'élève à **27.676 DT**.

### **6- 4 Rémunération du distributeur**

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à **0.075%TTC** de l'actif net.

La rémunération du distributeur au **31/12/2019** s'élève à **27.676 DT**.

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019**

### **Section 1 : Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 03 novembre 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE. SA**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints, faisant apparaître un actif net de **53.299.649 D** et une valeur liquidative de **114,435 D** par action, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### **Section 2 : Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Section 3 : Rapport du conseil d'administration**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Section 4 : Responsabilités de la direction et du conseil d'administration pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **Section 5 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

#### **Section 6 : Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **Section 7 : Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

## **Section 8 : Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

## **Section 9 : Autres Informations**

Il convient de signaler, qu'en application de la décision N° 8 du conseil du marché financier en date du premier avril 2004, le conseil d'administration tenu le 08 juin 2018, nous a informé de sa décision du changement du gestionnaire, et ce par la nomination de l'intermédiaire STB Finance en remplacement de la STB Manager.

Cette décision a fait l'objet de l'agrément du CMF N° 31/2019 en date du 31 octobre 2019 et approuvée par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 février 2020.

## **Section 10 : Autres observations**

Par ailleurs et sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater ce qui suit :

- La société n'a pas respecté les dispositions de l'article 29 du code des organismes de placements collectifs en employant plus de 10% de son actif en titres émis par le même émetteur. En effet, les placements en obligations et certificats de dépôts auprès de la même banque, la STB, représentent 31,85% de l'actif.
- Les placements en OPCVM représentent 5,01% de l'actif net, dépassant ainsi la limite légale de 5% prévue par l'article 2-b du **décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001**.
- Les liquidités et quasi-liquidités représentent 22.03% de l'actif total, ce qui est supérieur à la limite de 20% prévue par l'article 2-b du **décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001**.

Tunis le 8 avril 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**MGH AUDIT & CONSEILS**  
**Makram GUIRAS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR  
LES ARTICLES 200 &475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF À L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Nous avons été informés des conventions suivantes entrant dans le cadre des textes sus indiqués :

1. La gestion de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est confiée à la société «STB MANAGER». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de **0,40%TTC** par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB MANAGER » au **31/12/2019** s'élève à **147.603 DT**.

2. La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de **0,075% TTC** calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du dépositaire au **31/12/2019** s'élève à **27.676 DT**.

3. La banque STB assure aussi la fonction de distributeur. En effet, les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à **0.075%TTC** de l'actif net.

La rémunération du distributeur au **31/12/2019** s'élève à **27.676 DT**.

**B. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune rémunération et engagements de la société envers ses dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis le 8 avril 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**MGH AUDIT & CONSEILS**

**Makram GUIRAS**